

Chapitre IV  
LES BASES SOCIALES

[MCours.com](https://www.mycours.com)

Nous nous pencherons sur les bases sociales de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton par l'étude de l'âge des membres et de leur état civil, puis de leurs lieux de résidence et des métiers qu'ils exercent. Pour terminer, nous aborderons la transmission de la pratique coopérative chez les familles les plus imposantes du membership en examinant les liens de parenté qui les unissent.

### **L'âge**

De tous les membres répertoriés dans les listes que nous avons utilisées pour nos recherches, il ne sera question dans cette partie que des membres de Carleton et du secteur Maria Caps. Les âges des membres du reste du Québec et du Nouveau-Brunswick ne seront donc pas analysés ici. En effet, il faut comprendre qu'il aurait été laborieux, dans la plupart des cas, de trouver l'âge de ces autres membres répartis en de nombreuses localités.

L'âge des membres de Carleton et de Maria Caps sera analysé pour trois années correspondant à des listes disponibles<sup>70</sup>. Voici les années étudiées avec le nombre de membres : 34 membres en 1923, 56 membres en 1929 et 40 membres en 1966. Puisque les listes de membres ne contiennent pas l'information reliée à l'âge, nous avons dû accomplir un travail de jumelage à partir de deux autres sources : le rôle d'évaluation municipale de 1947<sup>71</sup> ainsi que les *Registres de Carleton* de Bona Arsenault qui recèlent des dates précises sur les naissances, les mariages et les décès des habitants de Carleton<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> *Liste des membres, (septembre 1923, 3 juin 1929, 1966)*, Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, 9 pages.

<sup>71</sup> *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1947)*, 28 pages.

<sup>72</sup> Bona Arsenault, *Les registres de Carleton (1773-1900) et (1901-1982)*, *op.cit.*

Nous avons aussi cherché à reconstituer, mais sans succès, une liste de membres en 1947, année où nous disposions d'un rôle d'évaluation municipale pour obtenir des informations sur les âges et professions. Nous avons les listes de 1929 et de 1966 ainsi que les *Procès-Verbaux*, où l'on mentionne à l'occasion l'entrée ou le départ d'un membre de la coopérative. À partir de la comparaison entre ces sources et le rôle d'évaluation, nous avons finalement constaté que sur 29 personnes présentes dans ce rôle que nous savions avoir été membres à un moment ou à un autre, neuf d'entre elles étaient probablement membres en 1947, puisqu'elles figurent dans les listes de 1929 et de 1966. Pour ce qui est des autres, nous pouvons dire que trois n'étaient plus membres ou qu'elles ne l'étaient pas encore. Mais les données restaient plus souvent qu'autrement incertaines, aussi avons-nous dû abandonner l'idée de reconstituer des listes de membres entre 1929 et 1966<sup>73</sup>. Ce sera de la même façon que nous fonctionnerons pour ce qui est de la donnée métier. Nous y reviendrons.

La moyenne d'âge des membres lors des trois années finalement retenues témoigne d'un vieillissement du membership. Lors de l'année de fondation, elle est de 44 ans. Il est alors tout à fait normal qu'un grand nombre de membres se retrouve dans les cohortes de la population d'âge moyen puisqu'il s'agit d'une période de vie où les gens sont très actifs et ce, à plusieurs niveaux dont celui du travail. Par ailleurs, ces individus sont aussi en âge de posséder certains acquis qui peuvent se présenter sous différentes formes nous intéressant ici : d'abord, certains acquis financiers et matériels permettant aux personnes concernées de donner naissance à la coopérative de Carleton en y investissant un montant déterminé; mais

---

<sup>73</sup> Nous verrons dans la partie sur le métier que nous avons tenté la même démarche afin d'utiliser le rôle d'évaluation de 1947 mais sans grand succès.

aussi des acquis sous forme d'expériences de vie favorisant la mise en commun des connaissances du domaine concerné, c'est-à-dire la pêche.

En 1929, la moyenne d'âge est demeurée sensiblement au même niveau puisqu'elle atteint 45 ans. Mais nous remarquons une hausse abrupte pour la dernière année, chiffrant la moyenne d'âge à 56 ans. L'examen des moyennes d'âge fait donc ressortir un net phénomène de vieillissement entre 1929 et 1966, que nous analyserons plus finement en scrutant l'évolution de la répartition des membres par groupes d'âges.

Nous avons regroupé les membres en trois grands groupes d'âge : jeune, d'âge moyen et âgé. Ces groupements sont eux-mêmes divisés en tranches d'âge. Tout d'abord, voyons ce que nous avons appelé la population jeune. Celle-ci regroupe deux tranches d'âge c'est-à-dire les 19 ans et moins et les 20 à 29 ans. La population d'âge moyen inclut deux tranches d'âge également : les 30 à 39 ans et les 40 à 49 ans. La population âgée est divisée en trois tranches d'âge, en l'occurrence les 50 à 59 ans, les 60 à 69 ans ainsi que les 70 ans et plus. Ces divisions se sont imposées par l'observation de nos données.

**Tableau 1 : Répartition par groupes d'âges des membres de la coopérative de Carleton des secteurs de Carleton et de Maria Caps (1923, 1929 et 1966)**

Groupes d'âge	1923	1929	1966
19 ans et moins	0	1	0
de 20 à 29 ans	3	2	0
de 30 à 39 ans	12	13	3
de 40 à 49 ans	10	17	7
de 50 à 59 ans	5	11	10
de 60 à 69 ans	4	3	2
70 ans et plus	0	2	8
ne sait pas <sup>74</sup>	0	7	10
total connu :	34	49	30
grand total :	34	56	40 <sup>75</sup>
19 ans et moins	0%	2%	0%
de 20 à 29 ans	9%	4%	0%
de 30 à 39 ans	35%	27%	10%
de 40 à 49 ans	29%	35%	23%
de 50 à 59 ans	15%	22%	33%
de 60 à 69 ans	12%	6%	7%
70 ans et plus	0%	4%	27%
total connu :	100%	100%	100%
ne sait pas	0%	14%	33%
grand total :	100%	-	-
se retrouvant dans la liste suivante	91%	14%	-

Julie Landry

L'examen des données ainsi regroupées fait ressortir le même fait saillant qu'indiqué par les moyennes d'âges : le vieillissement, au fil des décennies, du membership de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Ce vieillissement des membres est le résultat de deux tendances observables en fonction de l'âge : il y a de moins en moins de jeunes, et de plus en plus de personnes âgées.

<sup>74</sup> Une particularité s'est présentée à nous lors de l'étude de l'âge des membres en 1929. La liste en question ne comporte que les noms des membres ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent et le capital associé à celles-ci. Donc, nous ne disposons pas de l'âge mais avons fait comme pour les autres années à l'étude et avons comparé avec les *Registres* de Bona Arsenault pour obtenir nos données. Cependant, il nous est apparu impossible dans sept cas précis, de trouver l'âge de ces membres à l'aide des *Registres*. En plus, ces personnes n'étaient mentionnées membres qu'en 1929. Un problème similaire s'est présenté pour 1966, ce qui explique que, lors des deuxième et troisième années à l'étude, l'on retrouve des personnes dont nous ignorons l'âge.

<sup>75</sup> En réalité, si nous ajoutons les membres des autres secteurs, nous retrouvons lors de cette année 113 membres au sein de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Alors qu'on trouve quelques individus de la population jeune en 1923 parmi le membership, il en va tout autrement en 1966. Lors de l'année de la fondation, nous avons dénombré 9 % de membres parmi la population jeune. Déjà en 1929, nous observons une légère baisse, c'est-à-dire que cette même population se chiffre à 6 %. Le fait le plus marquant au sujet de la population jeune s'observe en 1966 alors qu'elle brille en totalité par son absence. La population jeune n'a dorénavant plus aucun représentant, pas même parmi les 20 à 29 ans.

Nous nous sommes demandée pourquoi les personnes de ces groupes d'âges sont si peu représentées au sein du membership. Nous avons émis l'hypothèse que c'est parce qu'elles ne sont pas, pour la plupart d'entre elles, encore maîtres de leurs moyens de production et de leurs prises, ou qu'elles n'ont pas encore fondé de ménage. On peut penser que tant que les enfants résident au foyer de leurs parents, c'est le père, figure familiale de premier plan et entrepreneur pour celle-ci, qui est membre de la coopérative. Les fils non mariés travaillent alors pour le père au sein de l'unité économique que forme la famille. Et même si certains devenaient membres de la coopérative tout en habitant chez leurs parents, le fait d'obtenir ce statut requerrait une bonne mise de fonds. Ces jeunes hommes n'étaient peut-être pas encore prêts financièrement à devenir membre ou hésitaient à le devenir à cet âge.

À partir des *Registres de Carleton*, nous avons pris en compte l'année du mariage des individus de la population jeune afin de voir si notre hypothèse était valable. Nous avons dénombré cinq individus parmi les trois années où nous retrouvons des membres de la population jeune, dont un qui revient deux fois. Sur ce, il n'y a qu'une personne pour

laquelle nous ne possédons pas l'information sur l'année du mariage<sup>76</sup>. Sur les quatre individus pour lesquels nous avons la date du mariage, un seul, le secrétaire-gérant de la coopérative Eugène Morin, était marié au moment de devenir membre. Cela en laisse trois non mariés dont un était le fils d'un père membre. Il existe donc quelques cas d'exception de participation au membership avant l'entrée en ménage. On ne peut que s'interroger sur les facteurs qui expliquent ces trois cas d'exception. Nos lectures nous ont appris que très jeunes, plusieurs partaient au large avec leur père afin d'assommer le saumon pour éviter que celui-ci se meurtrisse dans le canot, tâche régulièrement attribuée aux plus petits. Peut-être que ces enfants, ayant trempé très tôt dans le domaine des pêcheries, et ayant poursuivi par la suite, sont devenus de jeunes adultes impliqués de façon précoce au sein du membership sans pour autant avoir préalablement fondé un foyer. Cependant, à partir des chiffres que nous venons de mentionner, nos hypothèses précédentes ne sont pas prouvées même si au départ, elles nous paraissent fort plausibles.

Dans le même ordre d'idées, nous avons voulu savoir si, parmi les autres tranches d'âge de 1923, les membres sont mariés ou non au moment de leur adhésion dans la coopérative. Voilà ce à quoi nous en sommes arrivée. Sur les 34 membres, 31 ne faisaient pas partie de la population jeune. Sur ce total, il est à noter que l'information sur le mariage nous manque pour trois individus, dont l'un est curé et donc assurément non marié, et que deux se sont mariés après être devenus membres<sup>77</sup>. On peut ainsi affirmer que 25 personnes sur 31 étaient mariées au moment de devenir membres de la coopérative de Carleton. Si, au

---

<sup>76</sup> Peut-être aussi ne s'est-elle tout simplement pas mariée.

<sup>77</sup> Un de ces deux membres s'est marié une vingtaine d'années après son entrée au sein du membership et l'autre, quelques jours après.

lieu de prendre en considération uniquement la population jeune, nous transposons notre hypothèse précédente au niveau de l'ensemble des groupes d'âge, ces chiffres viennent la renforcer. La très grande majorité des membres de 1923 avaient fondé un foyer au moment de devenir membre.

La première tranche d'âge à disparaître de notre tableau est celle des 19 ans et moins. Elle n'y apparaît en fait qu'en 1929. En réalité, cette tranche d'âge nous semblait déjà très jeune pour y retrouver des membres de la coopérative. Dans le même ordre d'idées, la dernière tranche d'âge de la population jeune, c'est-à-dire celle des 20 à 29 ans, disparaît elle aussi au cours des décennies pour être absente de la liste de membres de 1966. Ce que nous avons appelé la population jeune est alors totalement effacé. Nous croyons qu'il y eut peut-être un certain désintéressement par rapport aux activités coopératives ou tout simplement dans le domaine de la pêche parmi les jeunes et probablement aussi parmi la population en général<sup>78</sup>. Il est vrai que dès les années 1950, le saumon commence à manquer dans les eaux de la Baie des Chaleurs, de sorte que les pêcheurs s'adonnent graduellement à d'autres métiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Un secteur d'activité en décroissance ou fragilisé comme celui de la pêche s'avère sans doute peu attirant ou moins accueillant pour de nouvelles recrues.

Le vieillissement observé est aussi lié au fait que les entrées deviennent moins nombreuses chez les habitants des secteurs premiers, c'est-à-dire ceux de Carleton et de

---

<sup>78</sup> Nous constatons que les entrées sont rares chez ces catégories de membres en particulier et que ceux présents sont pratiquement toujours les mêmes. Nous reviendrons sur cette notion un peu plus tard.



Maria Caps pour lesquels nous disposons des données sur les âges<sup>79</sup>. Ainsi, alors que le nombre de membres provenant de ces secteurs s'élevait jusqu'à 56 en 1929, il est passé à 40 en 1966.

Maintenant tout de même un nombre considérable de membres résidant à Carleton et à Maria Caps, la coopérative de Carleton voit ces derniers vieillir au fil des décennies. Nous proposons deux explications : premièrement, les membres demeurent, pour la grande majorité d'entre eux, les mêmes; et deuxièmement, nous supposons qu'ils conservent, pour la plupart, leur statut de membre jusqu'au moment de leur mort.

Si, comme nous le pensons, les membres à l'étude demeurent dans l'ensemble toujours les mêmes, il va de soi que le membership tend à vieillir au cours des décennies. Le premier fait intéressant que nous constatons à ce sujet est l'apparition d'une nouvelle tranche d'âges parmi la population âgée, c'est-à-dire celle des 70 ans et plus, dans la liste de membres de 1929. Il s'agit de deux personnes âgées de 70 ans et plus qui étaient déjà membres en 1923. Avec les années, ce nouveau groupe d'âge va compter de plus en plus de membres. Ainsi, en 1929, ce sont 4 % des membres qui en font partie, un pourcentage qui passe à 27 % en 1966. Cette hausse est très significative. Quant à la population âgée dans son ensemble, soit les 50 ans et plus, les pourcentages sont encore plus révélateurs : 27 % en 1923, 28 % en 1929 et 67 % en 1966.

Le vieillissement s'explique au moins en partie par le fait que bon nombre de membres le demeurent longtemps. Commençons par exposer les pourcentages qui se rapportent à cela et nous verrons par la suite ce que nous en concluons. Des 34 membres de 1923, 91 %

---

<sup>79</sup> Nous verrons dans la partie portant sur la donnée résidence que plusieurs nouveaux membres adhéreront à la coopérative de Carleton, mais ils seront natifs d'autres municipalités autour de la Baie des Chaleurs.

sont aussi présents dans la liste de 1929 c'est-à-dire six ans plus tard. Des 56 membres de 1929, 14 % sont encore membres en 1966. On parle ici d'un écart de trente-sept ans donc beaucoup plus important que le premier.

On peut penser que bon nombre de membres ne font que se déplacer de tranches d'âge avec les années. Comme le premier écart entre les années à l'étude n'est que de six ans, il est tout à fait normal de retrouver un pourcentage fort élevé de mêmes membres. Bref, les membres de la liste de 1923 sont presque tous encore présents six années plus tard. Comme nous l'avons vu précédemment, la moyenne d'âge étant de 44 ans en 1923, les membres sont pour la plupart toujours en âge, six ans plus tard, de faire partie du membership. Pour ce qui est de l'écart entre 1929 et 1966, il est normal que le pourcentage de membres présents lors des deux années y soit moins élevé. En fait, les membres ont pu, au cours de ces nombreuses années, perdre leur statut pour différentes raisons comme par exemple, le manque d'intérêt personnel, le changement d'orientation professionnelle<sup>80</sup> ou encore, le décès. Dans ce dernier cas, nous croyons qu'il s'agit probablement de la raison majeure entraînant le départ d'un membre.

Par l'observation de nos données et suite à l'analyse de nos sources<sup>81</sup>, nous pensons qu'une proportion élevée des membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton conservent leur statut de membre jusqu'au moment de leur mort. Passant au travers les différentes tranches d'âge, bien des membres demeurent le plus longtemps possible au sein du mouvement coopératif carletonnais. Nous tenterons de prouver cela à partir de l'année

---

<sup>80</sup> On n'a qu'à penser aux années 1950 et 1960 où la ressource saumonée commence à manquer dans le secteur forçant parfois les gens à se recycler.

<sup>81</sup> Dans ce cas précis, nous parlons surtout des *Procès-verbaux* ainsi que des *Registres de Carleton* de Bona Arsenault.

de la mort des membres de Carleton et du secteur Maria Caps ainsi que des célébrations religieuses proclamées aux noms des défunts dans les *Procès-verbaux*.

Grâce surtout aux *Registres de Carleton*, il fut facile de retracer l'année de la mort d'environ la moitié des membres de Carleton et de Maria Caps. Pour ce qui est des personnes membres dès la création de la coopérative, nous avons presque toute l'information. Nous pouvons comparer ces données avec les listes disponibles en vue de vérifier quelles personnes sont membres jusqu'à leur décès. Cependant, la comparaison n'est pas concluante. En effet, comme nous ne possédons en tout et partout que cinq listes de membres et que certaines d'entre elles ne concernent pas l'ensemble des individus, il nous fut pratiquement impossible de faire correspondre l'année du décès d'un membre avec sa disparition des listes de membres. Aussi avons-nous recouru aux mentions de célébrations religieuses dans les *Procès-verbaux*.

À la fin de chaque année des *Procès-verbaux*, sont indiquées des mentions de célébrations religieuses au nom des membres défunts soit dans l'année venant de passer ou soit depuis les débuts de la coopérative de Carleton. Pour plusieurs membres, ce sont ces mentions de célébrations religieuses et de membres défunts qui nous ont permis d'établir qu'ils gardaient probablement leur statut jusqu'à leur décès. Il va de soi que nous avons aussi vérifié si les personnes en question sont dites n'être plus membres au cours des années suivant leur adhésion à la coopérative de Carleton ainsi que de celles précédant leur mort. Tout cela afin d'être en mesure, au moment du décès, de dire qu'ils bénéficiaient fort probablement encore de leur statut de membre de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Nous avons retrouvé la mention d'une célébration religieuse pour dix-sept membres défunts de Carleton et de Maria Caps au cours des années couvertes par les *Procès-verbaux*. À première vue, on pourrait croire que ce chiffre n'est pas tellement plus représentatif que dans le cas de l'année de la mort d'un membre. Cependant, nous avons de bonnes raisons de croire que les membres défunts n'étaient pas toujours nommés. En effet, lors de quelques années, on ne mentionne que l'importance de célébrer une messe pour les membres défunts sans les nommer. Comme des célébrations religieuses sont proposées à chaque année, nous croyons que le nombre de membres possédant encore ce statut au moment de leur mort est beaucoup plus important que celui mentionné ci-haut.

D'autres mentions que nous retrouvons dans les *Procès-Verbaux*, renforcent l'idée d'un maintien fréquent du statut de membre jusqu'au décès. Ce sont celles du transfert d'actions d'un père à son fils<sup>82</sup>. Presque toutes celles que nous avons repérées se passent l'année du décès du paternel, celui-ci léguant ainsi son statut de membre à l'un de ses enfants. C'est ainsi que sur 34 membres de cette catégorie, nous pouvons dire qu'au moins dix d'entre eux ont fait en sorte qu'après leur mort, un membre de leur famille reçoive les actions de la coopérative, faisant désormais de lui un membre. Il s'agit généralement d'un fils, mais pour deux membres, les épouses recevront une part du capital.

Bref, s'il ne fut pas possible d'établir clairement un nombre de personnes encore membres à leur décès, les informations amassées permettent d'affirmer que cette situation était fréquente, ce qui avait des effets sur le vieillissement du membership.

---

<sup>82</sup> Le montant exact nous est inconnu.

## La résidence

Toutes les catégories de membres sont prises en considération pour le lieu de résidence : les membres de Carleton et de Maria Caps, les membres d'autres localités du Québec ainsi que ceux du Nouveau-Brunswick. L'analyse portera sur quatre années pour lesquelles les listes de membres comportaient l'information sur la résidence : 1923 avec 34 membres, 1929 avec 56 membres, 1931 avec 70 membres et 1966 avec 113 membres<sup>83</sup>. Nous aurions aimé avoir à notre disposition des listes plus appropriées afin de couvrir les années 1940 et 1950, mais ce ne fut pas le cas.

Nous avons rapidement constaté que les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton présentent un changement majeur au cours des décennies en ce qui a trait à la donnée résidence : l'élargissement du rayonnement géographique du membership de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur l'ensemble de la Baie des Chaleurs. Ce rayonnement élargi des activités coopératives ainsi que de l'adhésion du membership sur l'ensemble de la Baie des Chaleurs résulte de l'acceptation de membres d'ailleurs<sup>84</sup>. Nous allons voir ici un à un les secteurs qui se sont ajoutés au fil du temps.

---

<sup>83</sup> Il faut préciser que toutes ces listes comportent la donnée sur la résidence sauf celle de 1929 qui, comme mentionné dans la partie sur l'âge, ne tient compte que des parts possédées par les membres. Pour déterminer la résidence de 1929, nous avons comparé toutes les sources disponibles où nous disposions de la donnée résidence. Le fait le plus fréquent était celui auquel nous nous attendions c'est-à-dire que la résidence était semblable dans deux sources (ou plus) : l'une présentant des données avant 1929 et l'autre, après. Cela confirmait par le fait même qu'il y avait alors très peu de possibilités que la résidence en 1929 soit différente. Cependant, pour neuf membres de cette année précise, il fut impossible d'établir une comparaison avant-après.

<sup>84</sup> Nous considérons comme étant ailleurs toute autre municipalité que celles du secteur premier de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, c'est-à-dire Carleton et Maria Caps.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la Baie des Chaleurs borde deux provinces : le Québec et le Nouveau-Brunswick. Au cours des décennies, la coopérative de Carleton a su étendre son membership d'abord au Québec pour prendre de l'expansion, par la suite jusqu'au Nouveau-Brunswick. Cependant, cet élargissement de l'aire d'activité de la coopérative a commencé plus tôt que nous l'aurions pensé au départ. En effet, la majorité des études existantes s'entendent sur le fait que l'expansion territoriale des activités de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton a débuté à la fin des années 1940 aux alentours de Carleton et Maria Caps pour se poursuivre amplement par la suite. En réalité, nous pensons que cet élargissement géographique a commencé environ une décennie plus tôt : les premiers membres résidant dans une autre municipalité que Carleton ou Maria Caps sont déjà présents au sein de la coopérative de Carleton dans une liste de 1931 portant sur les membres affiliés<sup>85</sup>.

---

<sup>85</sup> Les membres affiliés sont des individus ayant fourni une part moindre qu'un membre actif pour faire partie du membership de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Selon nos sources, un membre actif devait déboursier 50\$ pour son adhésion tandis qu'un membre affilié ne payait que 10\$.

**Tableau 2 : Répartition des membres selon le lieu de résidence déclaré**

Lieu de résidence	1923	1929	1931	1966
Carleton et Maria Caps	34	47	52	40
Québec	0	0	18	42
Nouveau-Brunswick	0	0	0	31
ne sait pas	0	9 <sup>86</sup>	0	0
total :	34	56	70	113
Carleton et Maria Caps	100%	84%	74%	35%
Québec	0%	0%	26%	37%
Nouveau-Brunswick	0%	0%	0%	27%
ne sait pas	0%	16%	0%	0%
total :	100%	100%	100%	100%

Julie Landry

Commençons d'abord par analyser l'adhésion de nouveaux membres au niveau du secteur québécois. Aucunement présents dans les listes de 1923 et de 1929, les membres de la Baie des Chaleurs provenant d'autres municipalités québécoises commencent à apparaître dans nos sources au cours de la décennie de 1930. En effet, nous remarquons que la liste de membres de 1931 nous donne un nombre de membres de cette catégorie représentant 26 % du membership d'alors<sup>87</sup>. Nous pouvons même apporter des précisions sur la localité de résidence de ces individus. Il s'agit de petites municipalités situées tout près de Carleton et de Maria Caps ou tout simplement de petits secteurs habités entourant ces dites localités. C'est ainsi que ces nouveaux membres résident à des endroits comme Saint-Omer, Miguasha, La Butte, Le Giraudais, Oak Bay, Pointe-Fleurant et Escuminac (carte 4). Il est intéressant de mentionner ici que tous ces lieux sont situés à l'ouest du secteur premier de Carleton et de Maria Caps. Comme nous pouvons le voir sur la carte, cet

<sup>86</sup> Sur ces neuf personnes, six ne sont présentes que dans la liste de 1929.

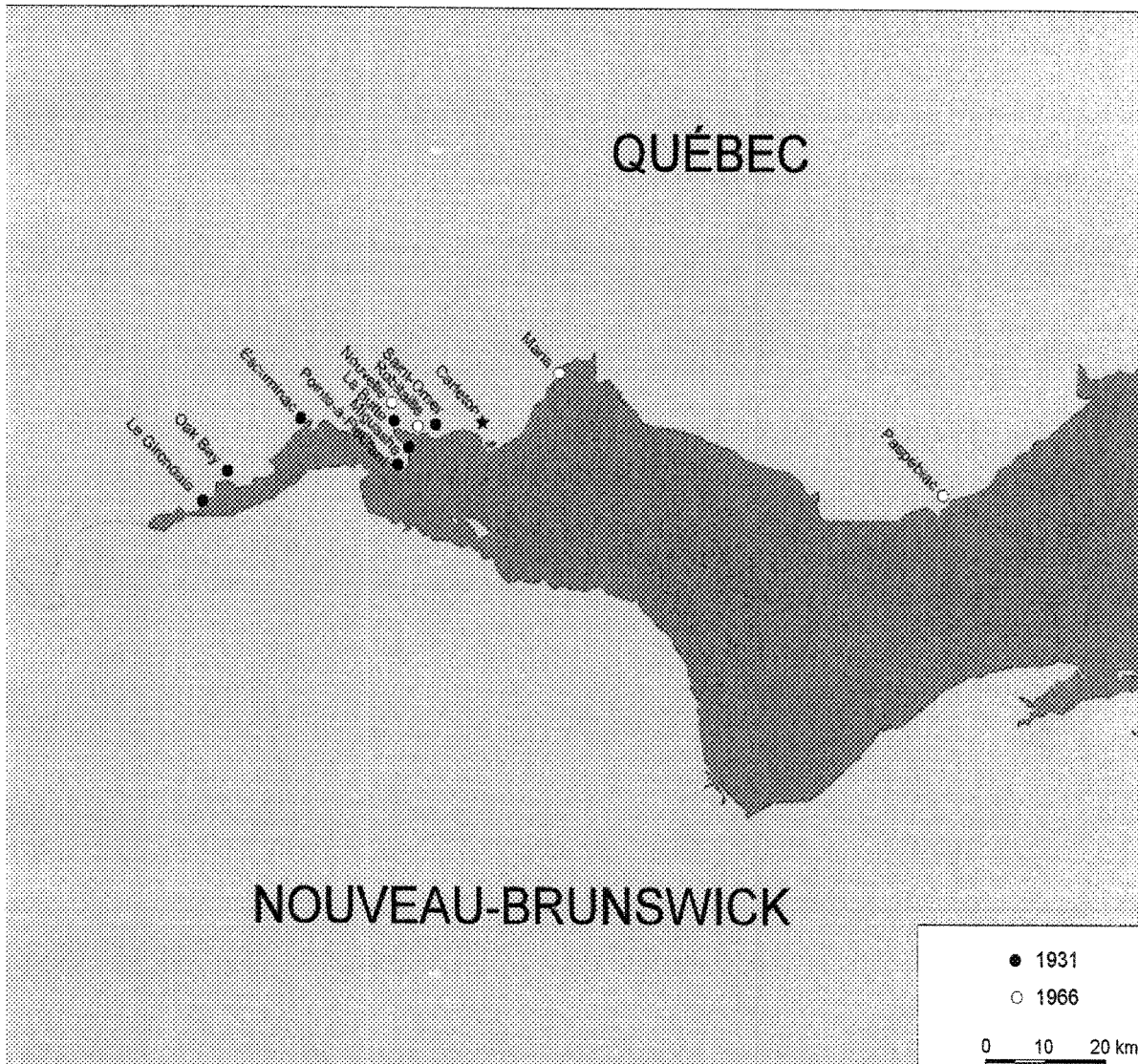
<sup>87</sup> Il faut préciser que tous ces membres sont affiliés.

élargissement du membership de la coopérative de Carleton s'étend d'abord vers l'intérieur de la Baie des Chaleurs en prenant en compte presque toutes les municipalités ou secteurs habités situés le long du littoral dans la province de Québec.

Cependant, le fait le plus remarquable au sujet du membership des municipalités québécoises situées à proximité des secteurs de Carleton et de Maria Caps ressort dans la liste de 1966. Représentant alors 37 % du membership, les membres de la Baie des Chaleurs hors du secteur premier ont acquis une importance grandissante au sein de la coopérative. Résidents pour la grande majorité des mêmes secteurs qu'en 1931, ils proviennent aussi de quelques autres nouveaux secteurs comme par exemple Nouvelle, Robitaille, Maria et Pasbébiac. Dans le cas des deux premiers endroits, il s'agit encore d'une expansion vers l'ouest. Quant à Maria et Pasbébiac, il s'agit d'un mouvement d'expansion vers l'est du secteur premier comme nous pouvons le constater sur la carte. C'est dire que ce rayonnement ne s'étend dorénavant plus seulement vers l'intérieur de la Baie des Chaleurs.



**Carte 4 : Nouvelles localités québécoises desservies par la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur les listes de membres de 1931 et de 1966**



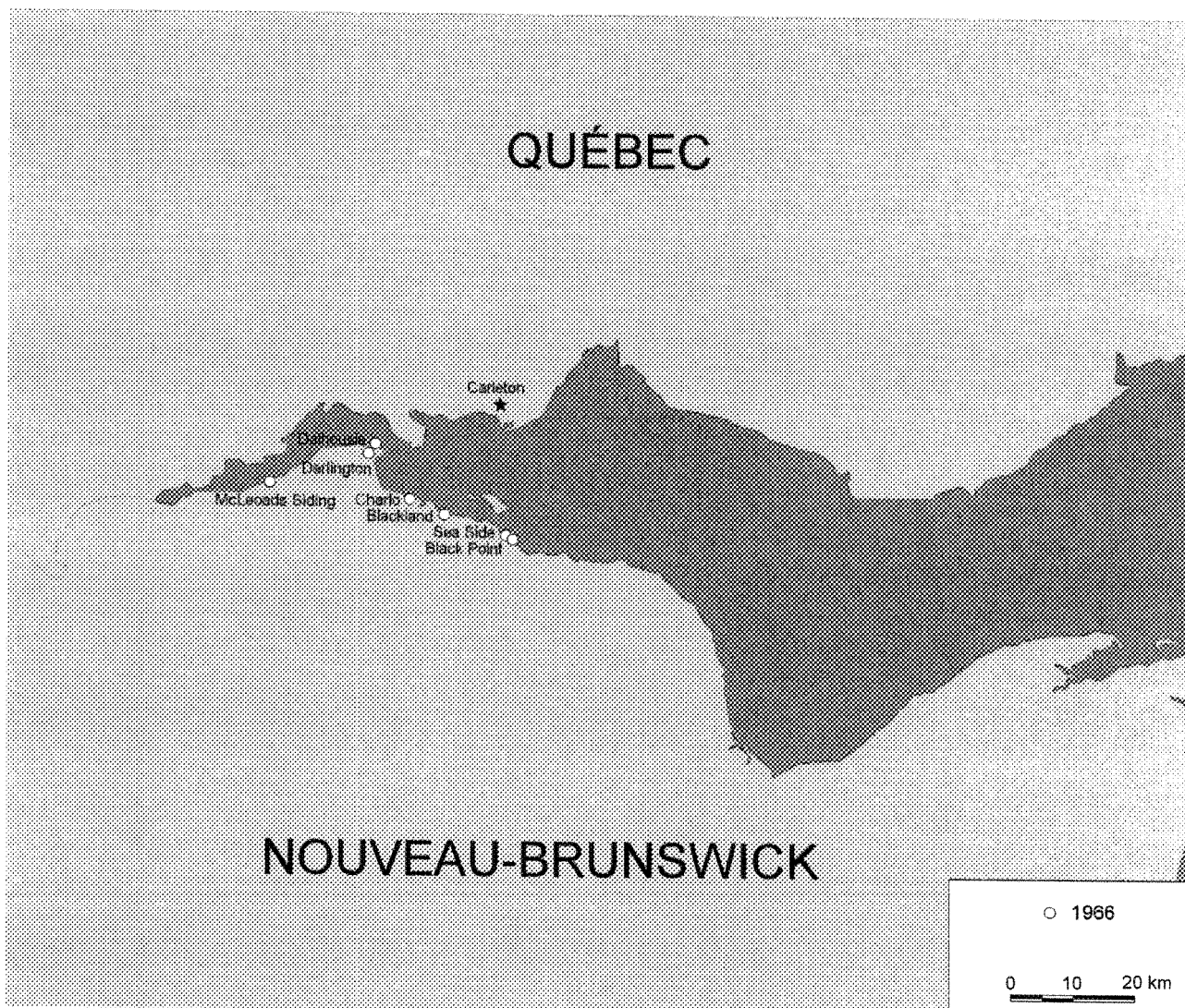
Penchons-nous maintenant sur l'expansion nouveau-brunswickoise. Aucunement présents dans les listes de 1923, de 1929 et de 1931, les membres du Nouveau-Brunswick apparaissent en nombre considérable au sein du membership beaucoup plus tard que leurs

acolytes québécois. En 1966, 27 % du membership réside au Nouveau-Brunswick<sup>88</sup>. Les membres concernés ici habitent les secteurs suivants : Charlo et ses environs, Dalhousie et ses environs, Black Pointe, Mc Leoads Siding, Darlington, Black Land et Sea Side. Les membres du Nouveau-Brunswick ont donc acquis une importance moins rapidement que ceux du Québec, mais tout de même considérable lors de cette dernière année à l'étude si l'on tient compte des distances.

---

<sup>88</sup> Puisque nos listes de membres sont espacées dans le temps, nous ne pouvons affirmer avec certitude à quel moment les membres du Nouveau-Brunswick ont commencé à adhérer.

**Carte 5 : Localités au Nouveau-Brunswick desservies par la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur la liste de membres de 1966**



Nous pouvons donc dire que la Coopérative de Pêcheurs de Carleton a su étendre ses actions sur l'ensemble du pourtour de la Baie des Chaleurs, mais ce par étapes. Comme on peut s'y attendre, le coopératisme présent à Carleton et à Maria Caps s'étend peu à peu aux municipalités environnantes du secteur québécois d'abord. Avec les décennies, la coopérative de Carleton a su rayonner jusqu'au Nouveau-Brunswick.

Il résulte de tout cela une diminution importante du pourcentage de membres du secteur premier par rapport au membership extérieur. Il s'agit, en 1931, d'une légère baisse chiffrant à 74 % les membres de Carleton et de Maria Caps. C'est en 1966 que nous dénotons un changement majeur, alors que les membres de Carleton et de Maria Caps ne forment plus la catégorie résidentielle la plus nombreuse. Ce fait est très important puisqu'il signifie qu'il y a dorénavant plus de membres résidant à l'extérieur de Carleton et de Maria Caps. Nous ne retrouvons plus que 35 % du membership cette année-là qui en provient. Cette catégorie était au départ, rappelons-le, unique au sein du membership.

Ce revirement de situation amène un changement majeur au sein de l'administration même de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Même si nous ne nous attarderons pas ici aux bases sociales des différents bureaux de direction de la coopérative, il reste certain que cet aspect revêt une importance particulière, entre autres au niveau de la représentation du membership. Le bureau de direction va ainsi subir des modifications importantes afin qu'il représente de façon adéquate l'ensemble de ses membres, en tenant compte des lieux de résidence. L'extension du rayonnement géographique a donc favorisé l'arrivée, au sein du bureau de direction, de gestionnaires provenant d'ailleurs que Carleton et Maria Caps. Déjà en 1952, nous remarquons que, dans les *Procès-verbaux*, les membres ainsi que le bureau de direction commencent à se questionner sur la pertinence d'avoir plus de directeurs<sup>89</sup>. Ce n'est par contre qu'en 1963 que l'on va remédier à la situation en ajoutant deux directeurs au bureau de direction pour représenter les nouveaux secteurs desservis par la

---

<sup>89</sup> *Procès-verbaux*, tome III (27 déc. 1949 – 3 mars 1961), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, p. 40.

coopérative<sup>90</sup>. Sept directeurs sont choisis au lieu de cinq pour représenter de façon plus adéquate les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. C'est ainsi que William Calvert de Miguasha représentera le secteur québécois et qu'Alvin Thompson de Charlo se chargera du côté sud de la Baie des Chaleurs, c'est-à-dire le Nouveau-Brunswick. De plus, ces directeurs porteront à l'avenir le nom d'administrateur.

Une autre conséquence de l'élargissement géographique de la coopérative de Carleton est la prédominance de celle-ci sur les autres coopératives de pêcheurs de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick dans la Baie des Chaleurs. Ayant eu une existence longue si nous la comparons à d'autres coopératives du même type, la coopérative de Carleton semble avoir joui aussi d'une prospérité plus grande et connu une expansion territoriale hors du commun. Nous avons trouvé de l'information à ce sujet, mais seulement pour les coopératives de pêcheurs implantées au Québec. Nous nous sommes référée à des ouvrages de Pêcheurs Unis de Québec où nous avons retrouvé des cartes géographiques décrivant les emplacements précis des coopératives de pêcheurs pour l'ensemble de la province au cours des années 1957 et 1967<sup>91</sup>. Les coopératives de pêcheurs présentent une répartition semblable pour les deux années en question. La coopérative la plus proche se trouve à Ruisseau Leblanc à environ 55 kilomètres de distance de Carleton. Les suivantes se trouvent à Newport, Grande-Rivière et Sainte-Thérèse.

---

<sup>90</sup> *Procès-verbaux*, tome IV (3 mars 1961 – 20 nov. 1981), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, pp. 176-177.

<sup>91</sup> Pêcheurs Unis de Québec. *op.cit.*, appendice III. Il est important de se rappeler que ces coopératives sont nées lors de la deuxième vague du mouvement à la fin des années 1930 et ce, jusqu'au début des années 1950. Ne faisant pas état de faillite ni d'ouverture après cette période, Pêcheurs Unis de Québec dira des coopératives qu'elles entrent alors dans une période d'expansion. Elles semblent donc bien établies.

Contrairement à ce que nous avons d'abord pensé, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton n'a pas empiété sur le territoire d'autres coopératives. Elle a d'abord élargi ses actions là où il n'y avait pas de coopération. Ainsi, elle a su prendre en charge très tôt des pêcheurs résidant à l'ouest des secteurs premiers dans des localités où il n'existait pas de coopérative. Pour ce qui est de l'expansion vers l'est, qui arriva plus tardivement rappelons-le, les coopératives de pêcheurs étaient déjà peu nombreuses comme nous pouvons le voir sur la carte 6 et surtout, assez éloignées.

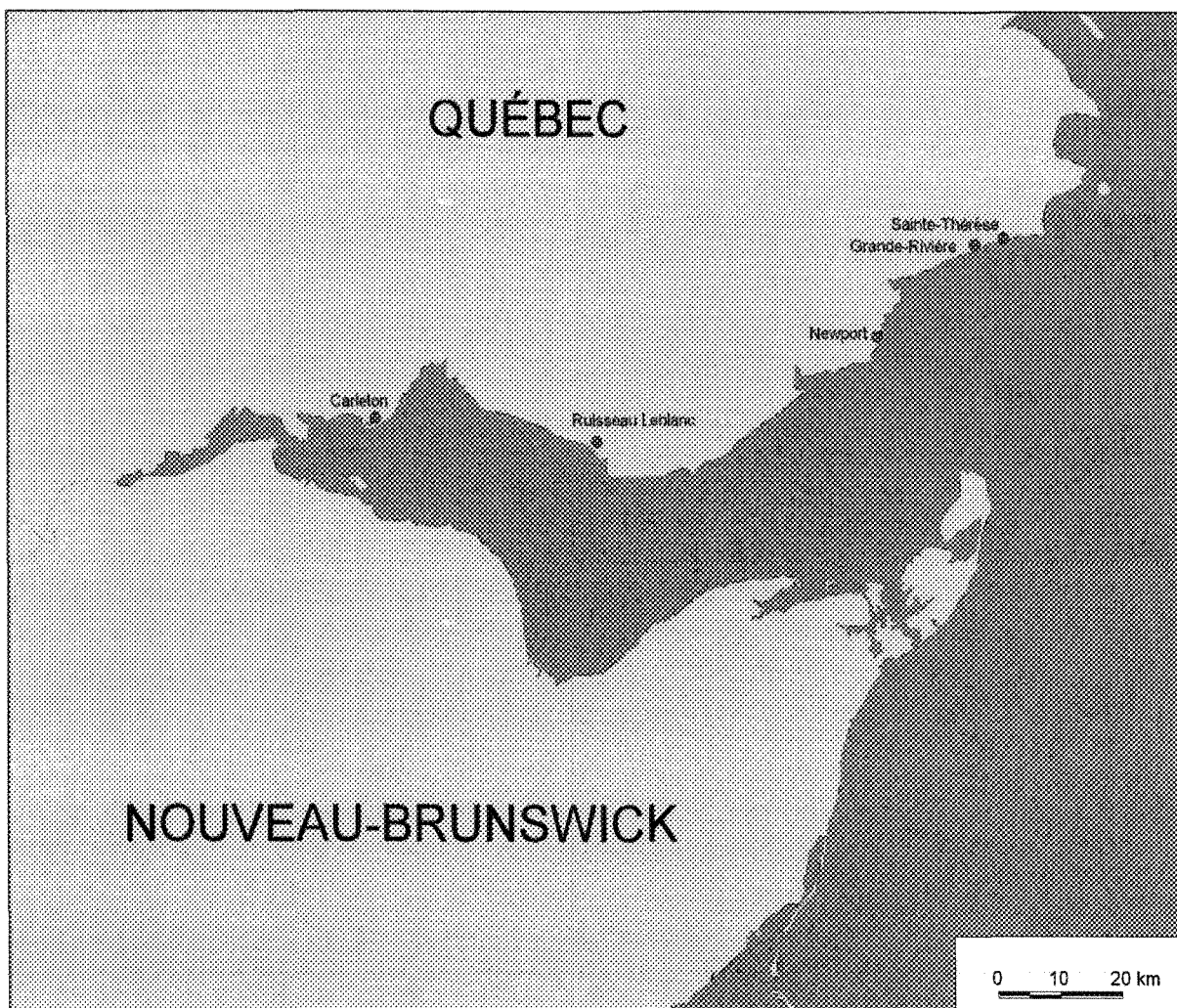
Le cas de Ruisseau Leblanc est particulier puisqu'il semble qu'une sorte de partenariat se soit développé entre la coopérative de ce village et celle de Carleton. En effet, dès 1939, on mentionne dans les *Procès-Verbaux*, l'aide apportée à la coopérative de Ruisseau Leblanc<sup>92</sup>. Par la suite, cela se répétera à quelques reprises jusqu'au moins 1957<sup>93</sup>. La coopérative de Ruisseau Leblanc est toujours en fonction cette année-là et elle l'est encore dix ans plus tard. À partir de la fin des années 1950, Ruisseau Leblanc achemine du poisson vers Carleton. Nous n'en connaissons pas la raison, mais peut-être est-ce parce que les équipements de Carleton sont plus importants.

---

<sup>92</sup> *Procès-verbaux* tome III, *op.cit*, p. 169.

<sup>93</sup> Il s'agit de la dernière année où nous avons une mention à ce sujet.

**Carte 6 : Localisation des coopératives de pêcheurs en 1957 et 1967 en Gaspésie**



## **Le métier**

Dans l'analyse de la donnée métier, les membres ciblés sont les mêmes que dans l'analyse de la donnée âge. C'est ainsi que nous allons observer les membres de Carleton et de Maria Caps. Pour ce qui est des membres du reste du Québec et du Nouveau-Brunswick, le métier ne fut trouvé que pour trop peu d'individus. Nous n'avons pu, dans la plupart des cas, identifier le métier pratiqué par ces catégories de membres au moment des différentes listes utilisées.

Nous avons abordé deux années précises afin de tenter de faire ressortir une évolution dans l'observation de la donnée métier. Nous avons d'abord choisi l'année 1923 pour laquelle nous avons en notre possession deux listes de membres, l'une au moment de la fondation avec 31 membres et l'autre plus tard dans l'année. La seconde liste comporte trois membres de plus qui se sont ajoutés après la fondation. Ensuite, nous avons analysé l'année 1966 avec 40 membres. Il est important de mentionner que pour 1966, nos données proviennent du rôle d'évaluation de 1965-66-67 que nous avons soigneusement comparé avec la liste de membres de 1966 où nous ne retrouvions pas la donnée métier<sup>94</sup>. Comme nous le verrons, les données pour l'année 1966 ne sont pas concluantes. En effet, le pourcentage d'individus pour lesquels nous connaissons précisément le métier est très peu élevé. Par ailleurs, il est certain qu'encore une fois nous aurions aimé avoir accès à des listes plus appropriées afin de couvrir de façon adéquate les décennies 1930, 1940 et 1950, et ainsi brosser un portrait plus complet de cet aspect.

---

<sup>94</sup> *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1965-66-67)*, 16 pages.



Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de mentionner que dans notre tableau, les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de mentions de métiers puisque certains individus en nomment deux. Ceux-ci se sont ainsi retrouvés dans deux colonnes différentes lors du décompte. Il sera d'ailleurs question de ces cas particuliers dans les dernières pages de la présente partie.

**Tableau 3 : Répartition des membres de Carleton et de Maria Caps selon les mentions de métier en 1923**

Métier	Nombre	Pourcentage sur les mentions	Pourcentage sur le nombre de membres
bedeau	1	2%	3%
boulangier	1	2%	3%
charpentier	2	4%	6%
curé	1	2%	3%
cultivateur	19	36%	56%
ferblantier	1	2%	3%
machiniste (coop)	1	2%	3%
menuisier	2	4%	6%
ouvrier	1	2%	3%
pêcheur	22	42%	65%
plombier	1	2%	3%
prêtre	1	2%	3%
total des mentions :	53	100%	
total des membres	34		100%

Julie Landry

Commençons d'abord par le cas des pêcheurs. Faisant partie d'une coopérative de pêcheurs, nous avons cru au départ que les membres déclarant ce métier seraient les individus les plus nombreux. Notre tableau nous donne raison : en 1923, nous retrouvons

65 % des membres qui se disent pêcheurs. Lorsque nous y regardons de plus près, il est logique qu'au moment de la fondation de la coopérative de Carleton ainsi qu'au cours de la première année d'activités de celle-ci, les membres se sont sentis interpellés par le mouvement de coopération alors nouveau dans un domaine touchant l'économie de leur municipalité. Les membres d'alors devaient ressentir le besoin de s'identifier au métier représentant la coopérative qu'ils mettaient sur pieds, c'est-à-dire celui de pêcheur. Nous concluons que c'est tout simplement parce que les membres fondent une coopérative de pêcheurs que presque les deux tiers se disent pêcheurs à ce moment. Mais il est aussi important de rappeler que l'information provient uniquement de listes de membres. Peut-être d'autres sources auraient-elles donné des résultats différents.

Nous avons aussi pensé au départ que les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton se seraient dits, pour la majorité d'entre eux, pêcheurs et agriculteurs à la fois accordant ainsi une certaine importance aux deux métiers. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, une petite localité comme Carleton voit bon nombre de ses habitants se diriger naturellement vers les métiers traditionnels de pêcheur et d'agriculteur. La situation géographique est le facteur premier qui joue en la faveur de ces métiers. Situé en bordure de la Baie des Chaleurs, le village est aussi favorisé par son emplacement entre mer et montagnes recelant des terres fertiles. Par ailleurs, la transmission du savoir de générations en générations a aussi beaucoup à voir avec la pratique de ces métiers dits traditionnels. Ayant peu ou pas d'instruction, la majorité des gens de l'époque exercent le métier qu'ils ont vu pratiquer par leurs parents et leurs grands-parents. Aussi nous attendions-nous à voir de fréquentes mentions du métier d'agriculteur. Voici les chiffres : pour 56 % des

membres, le métier de cultivateur est mentionné, et 11 individus sur 34 disent pratiquer les deux métiers<sup>95</sup>. Pour expliquer ce fait, nous pensons qu'ils se considèrent autant agriculteurs parce que ce métier demande plus de temps dans une année que celui de pêcheur. Nous n'avons qu'à penser au temps des labours, à ceux des semences et des récoltes, etc. Tandis que dans le cas de la pêche, tout se passe lorsque le poisson est présent dans les eaux situées à proximité, c'est-à-dire seulement quelques semaines par année pendant l'été pour ce qui est du saumon. De ce fait, l'agriculture est une source de revenus plus régulière que la pêche. La terre offre peut-être un rendement plus stable ou plus certain que la mer, faisant de certains membres des agriculteurs d'abord.

Pour 1923, il faut signaler la présence un peu surprenante de métiers qui n'ont rien à voir avec la pêche ou l'agriculture. C'est le cas des métiers de la construction avec un menuisier, un charpentier, un plombier et un ferblantier. D'autres travailleurs manuels sont là aussi, sous les traits d'un machiniste et d'un ouvrier. Ajoutons à cela, du côté des services, un boulanger, un bedeau et un curé. Une conclusion s'impose : la palette des professions représentées dépasse de loin les deux grands secteurs de l'économie locale que sont la pêche et l'agriculture. Bien que les pêcheurs et agriculteurs dominent le membership, ce dernier s'avère plus varié en terme de métiers que ce à quoi nous nous attendions. Ces métiers requérant des compétences plus variées demeurent toutefois restreints dans le nombre de leurs pratiquants. Ils ne sont déclarés en effet que par un seul individu.

---

<sup>95</sup> Voir annexe 1.

Pour ce qui est de l'année 1966, nous avons également relevé la présence de plusieurs membres exerçant d'autres métiers que la pêche ou l'agriculture. Il semble toutefois que le rôle d'évaluation consulté n'était pas complet. En effet, il nous est apparu comme étant très court par rapport à celui de 1947. Par ailleurs, les métiers des gens s'y retrouvant montre que seule une partie non agricole du village y est recensée. Nous constatons alors la présence d'un gérant, d'un électricien, d'un journalier, d'un mécanicien, d'un plombier et d'un opérateur. Par ailleurs, nous remarquons la présence de trois rentiers en 1966<sup>96</sup>. Fort représentatif des petites municipalités de l'époque, le membership de la coopérative de Carleton, mis à part les métiers de pêcheur et d'agriculteur, se compose d'individus pratiquant une panoplie de professions. C'est le cas d'au moins neuf membres en 1966 sur quarante.

Ceci nous amène à penser qu'il était possible d'être membre sans pratiquer le métier de pêcheur, que ce soit de façon prioritaire ou, comme cela semble être le cas pour la plupart des membres, en occupation secondaire. Il nous est cependant difficile, avec les données disponibles, de dire dans quelque proportion certains individus ne sont aucunement pêcheurs. Nous croyons, grâce à quelques indices, que les secrétaires-gérants de la coopérative, Eugène Morin et son fils Fernand, ne sont pas pêcheurs. Au moment de la fondation, Eugène Morin déclare deux métiers : ferblantier et employé à la coopérative à titre de secrétaire-gérant. Il est mentionné aussi dans nos lectures que Morin influença les pêcheurs avec l'aide de l'agronome Hector Leblanc, qui fut lui aussi membre sans être

---

<sup>96</sup> Cela renforce le fait que le membership de la coopérative est vieillissant.

pêcheur, à se grouper en coopérative<sup>97</sup>. Pour ce qui est de Fernand Morin, membre en 1947, il est déclaré comme étant un industriel dans le rôle d'évaluation de cette année<sup>98</sup>. Cela semble plus être le profil d'un homme d'affaires que d'un pêcheur.

Lors de l'analyse de nos données, une situation s'est manifestée souvent en 1923, celle où un individu nommait deux et parfois même, trois pratiques professionnelles différentes. C'est ainsi que 47 % des membres listés ont déclaré exercer plus d'un métier<sup>99</sup>.

Dans ce cas, nous pouvons croire que les chiffres ont une signification importante d'autant plus qu'il est question de l'année de la fondation où beaucoup se sont déclarés pêcheurs, rappelons-le. Nous avons une explication pour cette double déclaration. Nous pensons qu'étant donné qu'il s'agit de l'année de la fondation, les gens tenaient à déclarer qu'ils occupaient à la fois la tâche de pêcheur, pour fins d'identification au mouvement coopératif, et une autre qui se trouve à être la principale, soit pour beaucoup l'agriculture. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous croyons que le métier d'agriculteur demeure la profession majeure. Ce qui confirme encore plus notre hypothèse selon laquelle le métier de pêcheur demeure un complément de l'agriculture, mais aussi des autres métiers déclarés.

Enfin, en 1923, pour 71 % des membres, il y a présence d'un autre métier que celui de pêcheur, couplé ou non à ce dernier. Cela montre bien qu'une forte majorité des membres ne se limitent pas à l'activité de la pêche.

---

<sup>97</sup> Pierre Provost, *op.cit*, p. 19.

<sup>98</sup> *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1947)*, p. 15.

<sup>99</sup> Voir annexe 1. En réalité, 17 membres sur 34 ont déclaré plus d'un métier. Il faut noter que nous avons compté deux mentions distinctes à E. P. Chouinard en 1923 même s'il s'agit pratiquement du même métier afin de respecter les sources : prêtre et curé. Dans la situation qui nous occupe ici, nous avons considéré que ce dernier s'était identifié à seulement un métier. C'est pour cela que nous comptons 16 membres déclarant plusieurs métiers.

## Les liens familiaux

Au départ, nous n'avions pas pensé analyser cette variable. L'importance des liens familiaux est devenue incontournable lorsque nous avons complété nos données sur l'âge à l'aide des *Registres de Carleton* de Bona Arsenault. C'est ainsi que nous avons rapidement constaté qu'il s'agissait d'un point fort intéressant de l'histoire de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton<sup>100</sup>.

Dans l'analyse de la donnée liens familiaux, nous allons nous pencher sur l'ensemble des membres de la coopérative, comme ce fut le cas pour la donnée résidence. Cela englobe donc les membres de Carleton et de Maria Caps, du Québec ainsi que du Nouveau-Brunswick. Nous souhaitons démontrer que les membres avaient, en forte proportion, des liens familiaux directs avec d'autres membres<sup>101</sup>. Les chiffres et les pourcentages que nous fournirons dans cette partie concernent l'ensemble de la période couverte par notre mémoire, rappelons-le, de 1923 à 1966. Ainsi, toutes les listes de membres disponibles seront prises en considération afin d'offrir une vue d'ensemble. Les relations intergénérationnelles que nous observerons se passent et s'entrecroisent sur des périodes de temps parfois importantes. En effet, les enfants se retrouveront probablement dans une liste de membres plusieurs années après celle notant la présence du père. Par ailleurs, il faut noter que nous allons comparer deux années, en l'occurrence celle de la fondation ainsi que

---

<sup>100</sup> En effet, en cherchant les individus dans les *Registres* de Bona Arsenault, nous avons constaté que certains parents revenaient à plusieurs reprises nous prouvant la relation de frère. D'autres fois, ce sont les membres que nous retrouvions comme pères ou fils nous démontrant encore que la famille semblait être un aspect à traiter dans notre mémoire.

<sup>101</sup> La notion de liens familiaux directs sera expliquée un peu plus loin.

celle de la dernière liste de membres disponibles, pour analyser en dernier lieu la présence père-fils au fil d'une évolution générationnelle.

*Les Registres de Carleton* ainsi que ceux des municipalités environnantes<sup>102</sup> conçus par Bona Arsenault nous furent d'une très grande utilité afin de retracer les parents<sup>103</sup> des individus concernés et de confirmer les liens familiaux directs que nous avions préalablement supposés<sup>104</sup>. Les listes nominatives du recensement du Canada de 1911 ont permis également de confirmer certains liens et d'en établir d'autres. Nous avons choisi de nous attarder uniquement sur les liens de famille que nous qualifions de directs, c'est-à-dire de père, de frère et de fils. De cette façon, nous pourrions voir combien de membres sont directement liés par le sang.

Il faut d'abord savoir que tous les membres répertoriés à partir des listes à l'étude sont répartis selon soixante-dix noms de famille différents et ce, peu importe l'endroit où résident ces dits membres ou encore l'époque à laquelle ils ont été mentionnés. Sur ces soixante-dix patronymes, on en retrouve dix-neuf pour lesquels existent des liens familiaux que nous qualifions de directs. Voici ces dix-neuf noms de famille : Alain, Bernard, Blair, Boudreau, Bujold, Côte, Cyr, Degrâce, Gauvreau, Greene, Landry, Leblanc, Leclerc, McPherson, Morin, Norton, Roy, Thibodeau et Wafer. Un total de soixante-douze

---

<sup>102</sup> Afin d'établir des liens familiaux, nous avons eu recours à tous les registres conçus par Bona Arsenault concernant l'ensemble des municipalités de la Baie des Chaleurs nommées dans l'une ou l'autre des listes de membres afin de retracer le plus grand nombre d'individus possible.

<sup>103</sup> Le terme parent est utilisé ici au sens large.

<sup>104</sup> Il est certain qu'à première vue, il nous a semblé que certains membres étaient familiers. Parfois, les années d'âge séparant certaines personnes nous laissaient croire qu'elles étaient peut-être père et fils, ou la présence accrue d'un même nom de famille lors d'une année nous faisait penser qu'il s'agissait probablement de frères.

personnes ont ainsi un ou des liens familiaux directs avec des individus du même patronyme, sur 179 individus répertoriés, ce qui représente 40 % des membres<sup>105</sup>.

**Tableau 4 : Répartition des membres directement apparentés de la Coopérative de pêcheurs de Carleton selon les patronymes**

Noms de famille	Père	Frère	Fils	nombre de personnes de cette famille	%	
Alain	3	8	4	11	15%	
Bernard	0	2	0	2	3%	
Blair	0	2	0	2	3%	
Boudreau	4	4	4	9	13%	
Bujold	2	3	4	6	8%	
Côte	1	3	1	4	6%	
Cyr	0	2	0	2	3%	
Degrâce	1	0	1	2	3%	
Gauvreau	1	0	1	2	3%	
Greene	0	2	0	2	3%	
Landry	2	4	3	7	10%	
Leblanc	2	0	2	4	6%	
Leclerc	1	3	1	5	7%	
McPherson	0	2	0	2	3%	
Morin	1	0	1	2	3%	
Norton	1	0	1	2	3%	
Roy	1	2	2	3	4%	
Thibodeau	1	0	1	2	3%	
Wafer	1	2	2	3	4%	
				Total	72	100%

Julie Landry

Certaines familles sont beaucoup mieux représentées en nombre de membres que d'autres. Nous tenons d'ailleurs ici à présenter ces dites familles par ordre d'importance.

<sup>105</sup> Nous avons mis en commun toutes les personnes ayant un lien familial direct avec au moins une autre. Cela ne signifie pas qu'un nom regroupe obligatoirement les membres d'une seule et même famille. Il faut comprendre ici qu'un même patronyme peut regrouper plus d'une famille ou un lien parental éloigné.



Des soixante-douze individus, la famille Alain représente 15 % de l'ensemble. Ensuite, viennent les Boudreau avec 13 %, les Landry avec 10 %, les Bujold avec 8 %, les Leclerc avec 7 %, les Côte et les Leblanc avec tous les deux 6 %, les Roy et les Wafer avec chacune 4 % et toutes les autres familles avec 3 % c'est-à-dire les Bernard, Blair, Cyr, Degrâce, Gauvreau, Greene, McPherson, Morin, Norton et Thibodeau.

Toutes les familles ayant au moins 5 % des personnes répertoriées comme possédant entre elles des liens familiaux directs sont originaires de Carleton ou de Maria Caps. Nous retrouvons ainsi les Alain, Boudreau, Landry, Bujold (avec un représentant résidant au Nouveau-Brunswick, mais né dans le secteur premier de la coopérative), Leclerc (avec deux représentants résidant à Saint-Omer), Côte et Leblanc. Cela semble normal puisque c'est à cet endroit qu'est située la coopérative.

Il est par ailleurs important de connaître l'implication de ces familles lors des deux années marquant les limites de notre étude. Voici donc le portrait de la répartition familiale du membership de la coopérative en 1923 : les Boudreau ont alors cinq représentants, les Alain en ont quatre, les Bujold et les Côte en ont trois, les Leblanc en ont deux, les Bernard, Degrâce, Landry, Leclerc, Morin et Thibodeau n'en ont qu'un. Pour 1966, nous constatons qu'il y a maintenant cinq représentants chez les Boudreau, Bujold et Landry, quatre chez les Alain, deux chez les Blair, Cyr, Greene, Leblanc, Leclerc, McPherson, Roy et Wafer, un chez les Côte, Degrâce, Gauvreau, Norton et Thibodeau. Nous pouvons conclure que les familles Alain et Boudreau maintiennent un nombre imposant de représentants familiaux au sein du membership de la coopérative et ce, tout au long de la

période à l'étude. Nous croyons que la transmission de l'entreprise de la pêche au cœur de ces familles est très importante.

Par ailleurs, une autre famille sort du lot et d'autant plus qu'un seul individu la représentait lors de l'année de la fondation, c'est-à-dire, les Landry. Nous remarquons qu'en 1966, cette dernière se retrouve avec autant de représentants que les deux précédentes.

Cette transmission, nous allons maintenant la voir de façon plus approfondie avec l'analyse des différents représentants intergénérationnels de ces mêmes dix-neuf familles. Cependant, contrairement aux pages précédentes où nous avons inclus les frères dans notre analyse, nous ne nous pencherons ici que sur la relation père-fils. C'est ainsi que sur l'ensemble des années, nous retrouvons 16 pères et 28 fils<sup>106</sup>. Comment se répartissent-ils lors des années 1923 et 1966 ?

Lors de l'année de la fondation, nous retrouvons quatorze individus portant le statut de père. Au moins quatorze des 31 membres fondateurs ont donc un fils qui leur succédera comme membre. En 1966, un total de vingt-sept représentants sur 113 membres sont fils de membres anciens ou actifs. Nous en dénombrons quatre chez les Alain, Boudreau et Bujold, trois chez les Landry, deux chez les Leblanc, Roy et Wafer et un chez les Côte, Degrâce, Gauvreau, Leclerc, Norton et Thibodeau. Encore une fois, nous remarquons que les familles en tête restent les Alain, Boudreau et les Bujold. Nous pouvons donc affirmer qu'il s'agit de grosses familles de pêcheurs où se transmet de générations en générations le

---

<sup>106</sup> Il faut noter qu'un seul membre porte les deux titres et donc, occupe plus d'un espace dans notre tableau. Par ailleurs, il est important de comprendre que le nombre de pères ne correspond pas au tableau I des liens familiaux puisque certains individus se retrouvent dans des listes de membres autres que celles des années 1923 et 1966.

métier relié au domaine de la pêche. Ces familles sont suivies de près par les Landry avec trois fils pour les représenter. Il est à noter ici que les Bujold et les Landry n'avaient que deux représentants paternels au sein de la coopérative de Carleton. Ces deux familles ont été moins bien représentées en nombre durant les premières décennies.

Malgré le poisson qui commence à manquer et les lois restreignant le domaine de la pêche, certaines familles fortement impliquées dans les premières années au sein de la coopérative de Carleton le restent jusqu'au moins 1966 (dernière liste disponible que nous avons étudiée).

Nous avons choisi de ne pas prendre en considération les membres de la coopérative de Carleton portant un des dix-neuf patronymes étudiés ici, mais qui n'ont aucun lien familial direct avec les individus cités ci-haut. Nous pouvons regrouper ces membres en deux sous-groupes : ceux qui ont des liens familiaux éloignés avec les individus de notre tableau et ceux qui n'ont aucun lien de famille. Certaines personnes n'ont pas été inscrites dans notre tableau portant sur les liens familiaux directs puisqu'elles ont des liens de parenté avec nos individus, mais seulement lointains. Ce sont donc, contrairement à ce que nous avons choisi d'étudier, des liens familiaux que nous pourrions qualifier d'indirects. Par exemple, un oncle, un cousin ou un beau-frère n'a pas été incorporé dans notre étude sur les liens familiaux. Il va de soi que si nous avions pris en considération tous les membres d'une même famille à un niveau élargi, nous aurions obtenu des résultats différents. De cette façon, nous aurions eu plus d'individus à traiter et peut-être aussi d'autres familles se seraient ajoutées à notre liste.

Quoi qu'il en soit, une fréquente transmission de père à fils demeure évidente. Nous soupçonnons que le réseau parental est encore plus dense que nous laissent croire nos données en raison des membres du Nouveau-Brunswick. En effet, rappelons-nous que nous retrouvons ces individus parmi le membership dans une seule liste c'est-à-dire celle de 1966. On peut penser que certaines relations père-fils n'ont pu être repérées faute de liste lors des décennies 1940 et 1950. Il est fort à parier que des données plus appropriées auraient permis de démontrer des liens de parenté qui restent, pour le moment, inconnus.